

Direction Déchets et Sols

Département Animation de la Recherche Déchets et Sols

Direction Exécutive de la Stratégie et de la Recherche

Service Observation, Economie et Evaluation

**Programme coordonné
« Déchets et Société »**

**Programme thématique
« Individus et Jeux d'acteurs »**

**Appel à manifestation d'intérêt
pour la participation à des actions de recherche**

Date limite de dépôt des dossiers :

17 avril 2009 à 17h00

Dossier et formulaire de soumission téléchargeables sur le site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr / Appels à propositions

Avant propos

Le programme coordonné « Déchets et Société » est un programme de recherche et développement de l'ADEME sur la question des déchets. Il est prévu pour une durée de 5 ans et est doté d'un budget de 5 millions d'euros. Il intègre plusieurs programmes thématiques :

- « Individus et Jeux d'acteurs »
- « Monétarisation des externalités »
- « Prospective de la gestion des déchets »

Le présent **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** s'inscrit dans le programme thématique « Individus et Jeux d'acteurs ». La monétarisation des externalités et la prospective ne sont pas traitées dans cet appel.

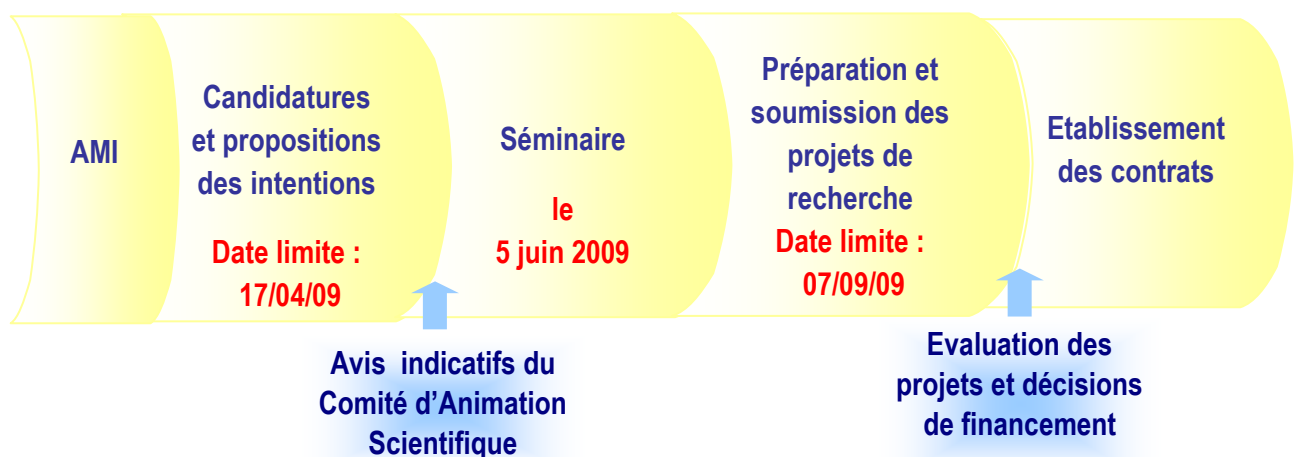
L'AMI propose à des équipes de recherche de se porter candidates pour de futures actions de recherche. Il s'adresse à des équipes de recherche ayant déjà travaillé dans le domaine des déchets mais aussi à des équipes désireuses d'investir ce domaine et qui montrent en quoi leurs approches conceptuelles, théoriques ou méthodologiques pourraient s'appliquer à celui-ci.

Les équipes sont invitées à déposer leur candidature et à soumettre des intentions de recherches avant le **17 avril 2009**. Le comité d'animation scientifique examinera ces intentions et émettra un avis aux équipes postulantes dans le but de les guider pour l'élaboration de projets de recherches en phase avec la programmation proposée.

Un séminaire sera organisé avec tous les postulants à cet appel à manifestation d'intérêt le **5 juin 2009** à Paris. Ce séminaire aura pour but de présenter les propositions soumises à cet appel, de débattre autour de thématiques communes et de construire de potentiels partenariats.

Pensez à réserver dès maintenant la date du 5 juin 2009 sur votre agenda !

Suite au séminaire, les équipes pourront présenter à l'ADEME des **projets de recherches** qui feront l'objet, après évaluation, d'un financement total ou partiel des coûts éligibles liés aux recherches (voir www.ademe.fr, rubrique Recherche Développement et Innovation, système d'aides). Les propositions de recherche devront être soumises à l'ADEME avant le **7 septembre 2009**.



1. Contexte et enjeux

Le déchet est une substance ou un objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire¹. Les déchets proviennent des ménages, des collectivités, des entreprises, des établissements de soins, de l'agriculture, de la sylviculture ou encore des mines, des carrières, du bâtiment et des travaux publics². Ils sont collectés, traités, valorisés ou éliminés³. Ils peuvent être dangereux ou non et constitués de matières de différentes natures (organiques, minérales, composites...). Les déchets sont parfois mal acceptés par les citoyens par peur des impacts sanitaires et environnementaux de leur gestion ou présentent au contraire un intérêt pour certains acteurs économiques lorsque ils sont valorisés. Si la première préoccupation a été pendant des années le traitement et l'élimination des déchets, le développement de la prévention des déchets⁴, du ré-emploi⁵ des produits en fin de vie et du recyclage⁶ sont de nos jours des défis majeurs⁷, dans le contexte plus général de la consommation et de la production durables⁸.

Les enjeux principaux de la prévention et de la gestion des déchets sont exposés ci-dessous.

✓ La préservation de la santé des hommes, la protection de l'environnement et des écosystèmes

Les activités de collecte, transport, traitement, valorisation (recyclage, valorisation énergétique et agronomique) et d'élimination des déchets émettent des particules, des agents chimiques, voire biologiques et sont souvent sources de nuisances (odeurs et bruit). Les agents émis peuvent polluer les eaux de surfaces ou souterraines, l'air et le sol. Les populations potentiellement exposées sont les travailleurs et les riverains des installations de traitement et stockage des déchets. Les écosystèmes sont aussi potentiellement touchés, notamment par les pratiques d'épandage de déchets sur les sols.

¹ Directive cadre sur les déchets 2008/98/CE du 19 novembre 2008

² En 2004, 849 millions de tonnes de déchets ont été produites en France (collectivités : 14 millions de tonnes, ménages : 28 millions de tonnes, entreprises (déchets non dangereux et déchets dangereux) : 90 millions de tonnes, agriculture et sylviculture : 374 millions de tonnes, activités de soins : 0,2 million de tonnes, mines, carrières et BTP : 343 millions de tonnes). En 2004, la production d'ordure ménagères était de 353 kg/hab/an (Source : ADEME, 2007. Les déchets en chiffres).

³ Mode de traitement des ordures ménagères collectées en 2004 : traitement thermique (43%), enfouissement (39%), tri pour recyclage (13%), traitement biologique (6%) (Source : ADEME, 2007. Les déchets en chiffres).

Mode de traitement des déchets des activités économiques (hors déchets de l'agriculture, hors déchets organiques des industries agro-alimentaire et hors déchets non dangereux des services) : traitement thermique (4%), enfouissement (30%), recyclage (60%), non déclaré (6%) (Source : IFEN).

⁴ La prévention de la production des déchets est définie comme l'ensemble des mesures et des actions engagées au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien, visant à réduire les quantités de déchets produits, réduire leur nocivité, améliorer leur caractère valorisable.

⁵ Réemploi : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

⁶ Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

⁷ Stratégie sur la prévention et le recyclage des déchets et stratégie sur l'utilisation durable des ressources naturelles de la commission européenne, directive cadre sur les déchets, Loi de 1992, Lois Grenelle de l'environnement.

⁸ La consommation durable est l'utilisation de biens et de services qui répondent aux besoins essentiels et fournissent une meilleure qualité de la vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles et des matériaux toxiques ainsi que la production de déchets et l'émission de polluants sur le cycle de vie, afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures (Commission du développement durable, 1995).

Les technologies de traitement et d'élimination des déchets actuellement mises en œuvre minimisent les émissions et l'exposition des populations. Toutefois, il convient de bien connaître les caractéristiques des déchets, les émissions de polluants et d'agir afin de réduire les risques sanitaires et environnementaux liés à ces activités.

L'extraction des matières premières concourt à la pollution de l'environnement, à la destruction de paysage, à l'érosion des sols et à la diminution de la biodiversité. La réutilisation des produits en fin de vie, le recyclage et la prévention des déchets induisent une moindre pression sur les matières premières vierges et contribuent ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des impacts environnementaux.

✓ **La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergie renouvelable**

En 2005, les émissions de gaz à effet de serre provenant de la gestion des déchets représentaient environ 2 % des émissions totales de l'Union européenne⁹. La part incombant à la gestion des déchets n'est donc pas majeure mais n'est pas pour autant à négliger.

Le recyclage permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre liée à l'évitement du traitement des déchets et à la moindre intensité énergétique du recyclage par rapport à l'extraction de matières vierges. En 2006, tous matériaux confondus, le recyclage a permis d'économiser 5,9 millions de tonnes-équivalent-pétrole (tep) d'énergies non renouvelables, soit environ 2,3% de la consommation française totale d'énergies non renouvelables¹⁰. Cette même année le recyclage a permis d'éviter l'émission de 19 millions de tonnes-équivalent-CO₂, soit environ 3,6% des émissions brutes (hors puits de carbone) de gaz à effet de serre en France métropolitaine. D'autre part, la réduction des déchets à la source diminue les émissions de gaz à effet de serre liées aux étapes en amont du cycle de vie des produits.

En France métropolitaine en 2007, la consommation d'énergie primaire était de 270,7 Mtep, dont 18,3 Mtep d'énergies renouvelables. Parmi les énergies renouvelables, 1,2 Mtep provenaient de déchets urbains renouvelables et 0,24 Mtep de biogaz.

✓ **L'efficacité des politiques de prévention et de recyclage des déchets**

Les politiques nationale et européenne sur les déchets réaffirment le principe de hiérarchie des traitements des déchets mettant aux premiers rangs la prévention, la réutilisation/réemploi des produits en fin de vie et le recyclage (lois Grenelle de l'environnement, directive cadre sur les déchets nouvellement révisée). La politique européenne en matière de déchets a produit également une législation spécifique à certains types de déchets, en l'occurrence sur les déchets dangereux, les huiles usagées, les piles et accumulateurs, les emballages, les véhicules hors d'usage et les déchets d'équipements électriques et électroniques. Ces politiques ne peuvent pleinement se concrétiser sans l'adhésion de tous (éco-conception des produits, éco-responsabilité, gestes de tri chez soi ou au travail, apports volontaires...).

⁹ Source : Agence européenne de l'environnement

¹⁰ Source : Etude société Eco-bilan

✓ **Le développement des marchés des matières recyclées**

La part des matières premières secondaires dans la production de matériaux est de 42% pour l'acier, 60% pour les papiers-cartons, 7% pour les plastiques, 38% pour le verre et 38% pour les métaux non ferreux. En 2006, les entreprises de la récupération-recyclage ont réalisé un chiffre d'affaires de 9,8 milliards d'euros¹¹ portant sur un tonnage traité de 31,9 millions de tonnes en augmentation de 13% en cinq ans¹². Toutefois, les chiffres d'affaires sont particulièrement sensibles aux variations des cours des matières premières et peuvent fluctuer selon les années et les conditions économiques.

✓ **Le développement des capacités nécessaires de traitement et de stockage et la maîtrise des coûts de gestion de déchets**

La faible acceptabilité sociale des installations de traitement et d'élimination des déchets fait craindre le manque d'installations à moyen terme. La gestion des déchets est appréhendée de manière différenciée par les citoyens selon leur culture, leur milieu géographique (urbain/rural), la forme de l'habitat (collectif/individuel), etc. Une gestion optimisée des déchets implique la prise en compte de ces facteurs humains.

Le déséquilibre entre la production de déchets et l'existence et la disponibilité des capacités de traitement et d'élimination des déchets explique en partie les mouvements transfrontaliers de déchets. L'Allemagne accueille les 2/3 des déchets exportés au sein de l'Union Européenne. Le tonnage de déchets entrants en France était de 429 Kt en 2004, 65% étaient recyclés, 31% incinérés et 4% éliminés. Pour les déchets exportés par la France, 84% des déchets étaient recyclés, 12% incinérés et 3% éliminés¹³.

D'autre part, les coûts de la gestion des déchets sont croissants en raison de l'augmentation de la production des déchets, de la modernisation des installations de traitement et du développement du tri-recyclage. La dépense nationale de gestion des déchets¹⁴ a été estimée à 11,6 milliards d'euros en 2006, 11 milliards d'euros en 2005 et un peu plus de 4 milliards d'euros 15 ans auparavant¹⁵. Les dépenses courantes, hors investissement, étaient financées à 59% par les ménages et les collectivités en 2004¹⁶.

✓ **Le maintien de la croissance de l'emploi dans le secteur des déchets**

En France, l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets¹⁷ a doublé de 1992 à 2007, passant de 30 000 emplois à 60 000, augmentant ainsi de +4,8% par an. En 2007, 32 000 salariés étaient

¹¹ Source : SESSI

¹² Source : FEDEREC

¹³ Source : Etude BIPE

¹⁴ Les dépenses de gestion des déchets comprennent les activités de collecte, transport, traitement et élimination relatives aux ordures ménagères, aux déchets banals des entreprises, aux déchets dangereux et aux déchets inertes. Ne sont pas comptabilisées, les dépenses internes relatives aux déchets de l'agriculture, aux déchets de la construction et aux déchets hospitaliers, les dépenses pour l'administration générale (ministères, Ademe) et la récupération.

¹⁵ Source : IFEN

¹⁶ Source : ADEME, 2007. Les déchets en chiffres.

¹⁷ Enlèvement et traitement des ordures ménagères (code 90.0B) ; Traitement des autres déchets solides (code 90.0E) et Autres travaux d'assainissement et de voirie (90.0G).

employés dans le secteur de la récupération¹⁸ avec une croissance des effectifs de 1992 à 2007 de +3,1% par an en moyenne. La croissance continue des effectifs dans le secteur de la récupération est liée au développement des centres de tri et de la collecte sélective, qui ont une haute intensité en main-d'œuvre non délocalisable. En outre, le secteur des déchets permet de créer des emplois pour des personnes en difficulté dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

2. Présentation du programme coordonné « Déchets et Société »

Le programme coordonné « Déchets et Société » débute en 2009 et est prévu pour une durée de 5 ans au cours de laquelle seront lancés plusieurs appels à manifestation d'intérêt et appels à propositions de recherches. Il intègre les programmes thématiques « Individus et Jeux d'acteurs », « Monétarisation des externalités » et « Prospective de la gestion des déchets ». Le budget alloué par l'ADEME est de 5 millions d'euros sur la durée du programme coordonné.

2.1. Objectifs du programme « Déchets et Société »

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Apporter un éclairage des sciences humaines et sociales sur la gestion et la prévention des déchets pour compléter des analyses techniques et scientifiques plus anciennes
- Améliorer les connaissances sur les comportements individuels, les stratégies des organisations et les jeux d'acteurs en lien avec les déchets.
- Mieux cerner les leviers d'action des politiques pour la prévention et l'optimisation de la gestion des déchets (outils réglementaires, économiques ou informationnels).
- Anticiper les évolutions possibles à moyen et long terme en matière de gestion des déchets en France et à l'étranger
- Développer à terme des applications pour les praticiens, entreprises, administrations, ONG, groupe de consommateurs ou particuliers (guides, méthodologies....)

Afin de répondre à ces objectifs, le programme de R&D a pour ambition de développer un réseau de chercheurs sur les thématiques du programme dans les disciplines des sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, économie, géographie...) et des sciences de l'environnement, de l'ingénieur, de la chimie et de la santé. L'objectif est aussi à terme de développer le partenariat entre des laboratoires français et des laboratoires de recherche étrangers en inscrivant l'offre française dans des réseaux européens.

2.2. Instances de pilotage

Le programme est suivi par :

- Un comité d'orientation présidé par Isabelle Feix, chef de département « Animation de la Recherche Déchets et Sols » de l'ADEME, et composé de représentants de départements de l'ADEME et de représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement

¹⁸ Récupération de matières métalliques recyclables (code 37.1Z) et Récupération de matières métalliques non recyclables (code 37.2Z).

Durable et de l'Aménagement du Territoire, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de collectivités territoriales, d'entreprises et d'associations de défense de l'environnement et de consommateurs.

- Un comité d'animation scientifique, présidé par Dominique Desjeux, composé d'experts scientifiques et techniques des différentes disciplines en sciences humaines et sociales.
- Une équipe projet de l'ADEME constituée de deux animateurs et de représentants de différents départements de l'ADEME.

2.3. Autres programmes de R&D en lien avec ce programme

Les autres programmes de recherche et développement se rapprochant des thématiques du présent programme sont le programme « Concertation, décision, environnement » du MEEDDAT, les programmes de l'ADEME sur l'éco-conception, les technologies de tri et recyclage, la post-exploitation des centres de stockage, et le programme ECOTECH de l'ANR. Ces quatre derniers programmes sont cependant plus technologiques. D'autre part, dans le cadre de son programme formation par la recherche, l'ADEME soutient des thèses en sciences humaines et sociales en l'occurrence dans le domaine des déchets.

3. Champs de l'appel à manifestation d'intérêts

Ce premier appel à manifestation d'intérêt du programme thématique « Individus et jeux d'acteurs », est organisé en trois axes thématiques qui sont proposés pour structurer les recherches :

- Axe thématique 1 : Comportements des individus
- Axe thématique 2 : Stratégie des organisations
- Axe thématique 3 : Jeux d'acteurs et territoires

Ces axes thématiques correspondent à trois niveaux d'observation de la société auxquels correspondent des moyens et des outils d'action différents. La première entrée est celle de l'individu, la personne physique, face à ses déchets que ce soit dans le cadre de la sphère domestique ou professionnelle ; le deuxième niveau s'intéresse aux stratégies propres des organisations, publiques et privées, enfin le troisième et dernier niveau correspond aux jeux des acteurs au niveau des territoires, allant de l'échelon local à l'échelon international.

Si ces axes correspondent à différentes échelles d'analyse, ils ne sont pas pour autant disjoints. Des propositions de recherche qui seraient transverses à ces axes sont tout à fait possibles.

Il est proposé dans la suite du document des pistes de recherches par axe thématique. **Celles-ci ne sont pas exclusives mais indicatives.**

Les approches économiques et juridiques ne sont pas spécifiquement développées au niveau de cet appel à manifestation d'intérêt. Des propositions de recherche selon ces approches ne seront cependant pas écartées. Des pistes possibles seraient des analyses approfondies de filières, de marchés, ou encore des analyses sur les transports transfrontaliers des déchets au niveau mondial.

D'autre part, des recherches sur la question des déchets correspondant à des champs plus exploratoires peuvent être proposés dans la mesure où ces recherches permettront de mieux préparer l'avenir.

Des recherches portant sur des comparaisons internationales seront accueillies avec beaucoup d'intérêt sur chacun des axes thématiques.

3.1. Axe thématique 1 : Comportements des individus

Que ce soit en tant que citoyen, travailleur, consommateur,... l'individu est confronté à la gestion des déchets de façon plus ou moins consciente et impliquée et parfois même de façon contradictoire. L'objectif général de cet axe est d'approfondir nos connaissances sur ces comportements et les capacités de changement de ces comportements.

Trois domaines ont été particulièrement identifiés, qui demandent à être creusés :

- en amont, la consommation : au moment de ses achats l'individu intègre-t-il la question des déchets et comment ?
- en aval, la gestion des déchets par l'individu : comment l'individu prend-il en charge la gestion de ses propres déchets chez lui ou des déchets générés dans le cadre de ses activités professionnelles ?
- enfin, le rapport que les individus entretiennent à la gestion collective des déchets (installations collectives de traitement et d'élimination des déchets...).

Le consommateur et l'acheteur

Au moment d'acheter, le consommateur ou l'acheteur (en entreprise) est confronté plus ou moins directement, plus ou moins consciemment à la question des déchets et ses décisions ne sont pas neutres selon que ses choix se portent plus volontiers sur des biens moins emballés, des biens recyclés, des biens qui ne généreront pas ou moins que d'autres des déchets plus ou moins toxiques ou encore des biens d'occasion. Ce type de consommation qualifiée plus largement de durable entre dans le cadre de cet appel à proposition de recherche dans la mesure où elle permet une réduction de la production ou de la toxicité des déchets, la consommation de produits et matières recyclés ou bien encore la réutilisation de produits en fin de vie.

Plusieurs aspects méritent notre attention :

- Reconnaissance des produits durables ?

Selon des critères d'experts, nous sommes à même de définir les produits durables, mais il serait particulièrement intéressant d'identifier ce que le consommateur ou l'acheteur lui comprend de ce qu'est la consommation durable, les produits durables, la fin de vie des produits,...

- Représentations sociales et pratiques : quelles sont-elles ?

Au moment d'acheter, l'individu répond à des motivations multiples, peut-être éthiques (environnement, commerce équitable...), sûrement économiques (prix), mais aussi culturelles, sociales (facilité, habitudes, revenu...). Comment en vient-il à acheter et consommer durable (s'il en est conscient) ?

Il est également probablement possible d'établir une typologie des consommateurs en fonction de critères à définir : revenu, sexe, appartenance à des mouvements associatifs, formation initiale,...

- Représentations sociales et pratiques : comment se forment-elles ? comment les faire évoluer ?

Dans ces décisions d'achat interviennent enfin toute une série de dispositifs dont les effets doivent être évalués. En particulier, on pourra s'intéresser au rôle des instruments de politiques publique (normes, labels, étiquetage...), des informations apposées aux produits, du marketing, des media...

L'individu et la prise en charge de ses déchets

Tout individu qu'il soit à la maison, dans un lieu public, sur son lieu de travail... participe à la prévention et à la gestion des déchets selon la façon dont il « s'en débarrasse » ou qu'il gère le biens dont il dispose. De nombreuses pratiques sont maintenant disponibles au plus grand nombre : tri sélectif, apport volontaire, compostage domestique ou de proximité, réparation, réutilisation, économie de papier...

Une meilleure connaissance de ces pratiques pour les citoyens et des conditions de leur adhésion sera recherchée.

On pourra donc s'intéresser aux actes quotidiens, aux attitudes et pratiques en fonction notamment des représentations, des habitudes, des modes de vie, du facteur « temps », des effets d'entraînement, des contextes culturels et sociaux et des politiques locales des déchets. Là encore les caractéristiques des individus en rapport avec les contextes sont susceptibles d'expliquer les comportements : habitat urbain/rural, collectif/individuel, sphère professionnelle/privée, déterminants socio-culturels.

Enfin une attention particulière sera portée à l'analyse des effets des instruments économiques, réglementaires et informationnels. Si la tarification incitative responsabilise les ménages, il pourrait être intéressant d'approfondir l'équité de cet instrument (impacts différenciés des ménages selon leur origine et leur niveau de revenu par exemple).

Le citoyen et la gestion collective des déchets

L'implantation de nouvelles installations de traitement ou de d'élimination des déchets et l'épandage de déchets organiques sur les sols est socialement mal acceptée en France. On pourra étudier le phénomène « Nimby » (« Not in my Backyard »), la perception par les citoyens des risques sanitaires et environnementaux (risques perçus versus risques réels) pour les différents types de gestion des déchets (incinération, stockage, recyclage, méthanisation, compostage, épandage..), les facteurs d'influence, par exemple le rôle du milieu associatif, des groupes professionnels et des acteurs économiques. Cette thématique est également traitée au niveau de l'axe 3 sous l'angle des jeux d'acteurs.

3.2. Axe thématique 2 : Stratégie des organisations

Entreprises, collectivités territoriales, associations, administrations, ... toutes sont des organisations, consommatrices de biens et productrices de déchets. Selon leurs activités, leurs objectifs et leurs domaines de compétences, elles s'insèrent dans des contextes et des jeux d'acteurs différents et se sentent plus ou moins concernées par la gestion des déchets ; néanmoins et à des degrés divers, toutes ont un rôle à jouer par l'impact qu'elles génèrent. L'objectif des recherches appelées dans cet axe est de mieux comprendre leurs stratégies, leurs processus de décision, leurs capacités de changement en matière de gestion et prévention des déchets. Des pistes de recherche sont proposées ci-après pour certains acteurs économiques.

Les entreprises

Les entreprises peuvent être productrices de déchets mais aussi utilisatrices de matières premières secondaires ou de produits contenant des matières recyclées. Elles peuvent participer à la réduction de la production et de la toxicité des déchets en modifiant leurs procédés et les matières premières utilisées et certaines d'entre elles sont responsables de leurs produits en fin de vie.

On s'intéressera aux stratégies mises en place par les entreprises pour la réduction à la source des flux des déchets, la prise en compte des contraintes liées à la fin de vie des produits (éco-conception, recyclage...), l'approvisionnement en matières premières secondaires¹⁹ et en biens et services « durables » (y compris en produits à base de recyclé). Une attention particulière sera portée aux facteurs permettant d'expliquer les comportements des entreprises en matière de prévention et d'utilisation de matières recyclées : facteurs économiques (coûts des matières premières secondaires, réduction des coûts via une réduction des flux de matières premières et d'énergie, stratégie de différenciation permettant un positionnement sur un marché de niche, méfiances vis-à-vis des matières recyclées, coût d'investissement, ...), facteurs sociaux et culturels (croyances, réseaux relationnels, ...), facteurs structurels (taille des entreprises, statut juridique et prise de décision dans les entreprises concernées,...), aspects réglementaires (responsabilité élargie des producteurs, ...). Ces recherches peuvent concerner les entreprises de tous les secteurs, mais il pourrait être intéressant de diriger les recherches plus particulièrement vers les filières à responsabilité élargie des producteurs²⁰ et la filière bâtiment et travaux publics. Pour le secteur agricole, il pourra être étudié plus spécifiquement les comportements des industriels et de la distribution vis-à-vis de produits agricoles issus de parcelles fertilisées avec des matières organiques résiduelles.

On s'interrogera également sur les outils économiques et réglementaires susceptibles de faire intégrer dans les stratégies des entreprises les enjeux environnementaux liés à la gestion de leur déchets.

Les administrations et les collectivités territoriales

Les administrations et les collectivités sont des consommatrices importantes de biens et de services et doivent intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans les appels d'offre pour les marchés publics. Le choix de privilégier dans les appels d'offres les produits moins générateurs de déchets ou incorporant un taux minimum de matières recyclées, outre la réduction directe des impacts environnementaux générés, peut avoir valeur d'exemple et peut amplifier l'offre de produits « durables » sur le marché dédié au grand public. Cependant, des difficultés économiques, institutionnelles, structurelles, juridiques pour convaincre les organes décisionnels en matière d'achat de produits « verts » persistent. Les recherches permettront de mieux comprendre les procédures, les mécanismes et les jeux d'acteurs au sein de ces organisations et d'apporter un éclairage sur les leviers et les freins.

Les collectivités territoriales ne sont pas seulement consommatrices de biens et de services mais ont aussi la responsabilité de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur leurs territoires, gestion qu'elles exercent soit en régie soit par délégation de service public. Une réflexion sur

¹⁹ La matière première secondaire désigne un matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

²⁰ Actuellement appliqué à plusieurs filières (emballages, déchets d'équipements électriques et électroniques, pneus usagés et véhicules hors d'usage, textiles, fluides frigo, piles et accumulateurs des ménages), il est prévu de l'appliquer à d'autres filières dans le cadre de décisions politiques (Grenelle de l'Environnement par exemple), réglementaires (directives européennes) ou volontaires : DASRI, mobilier, déchets dangereux diffus, huiles usagées, mobil-homes....

la performance des services déchets des collectivités territoriales, leur management et les raisons qui guident leurs choix (politiques, économiques, réglementaires...) pourrait être conduite.

Les associations

Les associations culturelles, sportives... sont des productrices de déchets et consommatrices de produits. Leur rôle premier est social et elles sont plus ou moins sensibilisées à la gestion des déchets et à la consommation « durable ». Des recherches sont attendues sur leurs comportements et leur mode d'appropriation des questions environnementales liées aux déchets. Les cas particuliers des associations de protection de l'environnement et de consommateurs pourraient être examinés, car ces associations devraient être mieux à même d'appréhender la gestion de déchets et d'orienter les choix de consommation vers des produits plus respectueux de l'environnement. Elles ont également un rôle dans la sensibilisation des citoyens et sont force de proposition, voire de mobilisation.

3.3. Axe thématique 3 : Jeux d'acteurs et territoires

Les habitants, les associations, les entreprises, les collectivités territoriales, les services publics déconcentrés, les organisations non gouvernementales... sont des acteurs présents sur les territoires. Ils ont chacun leurs spécificités, leurs intérêts, leurs logiques, des capacités d'intervention propres mais ils sont aussi en interaction et liés entre eux par des rapports sociaux. Ces acteurs agissent à des niveaux divers en matière de gestion et prévention des déchets. L'objectif de cet axe est d'analyser les comportements de ces acteurs, leurs relations, leurs jeux, leurs dynamiques dans l'espace géographique et dans le temps en lien avec la prévention et la gestion des déchets.

Politiques publiques territoriales de prévention et gestion des déchets

Les politiques nationale et européenne en matière de déchets résultent d'un processus législatif et réglementaire et sont mises en œuvre au niveau de plans territoriaux²¹. Ces plans engagent de multiples acteurs, les pouvoirs publics, les entreprises, la société civile, et se déclinent à différentes échelles du territoire. L'évolution de la planification de la gestion des déchets et de ses aspects réglementaires, notamment vers la prévention et vers de nouveaux secteurs d'activités, modifie les jeux d'acteurs et génèrent de nouvelles problématiques. D'autre part, l'implantation de nouvelles installations de traitement des déchets sur le territoire est socialement mal acceptée en France. Il importe donc de poser les procédures démocratiques permettant de redonner du sens à l'action collective et de s'interroger sur les facteurs d'acceptabilité (concertation, réduction des impacts, contrepartie financière...). En outre, des technologies innovantes, plus ou moins matures, se déploient sur les territoires. Ce processus met en jeu différents acteurs (promoteurs, élus, associations...) et entraîne une véritable prise de risque financier, voire politique, pour les collectivités territoriales.

On s'intéressera au processus d'élaboration de la réglementation au niveau national et au niveau européen (gouvernement, parlement...), au rôle des instruments financiers et réglementaires, à la gouvernance de la gestion des déchets et à son échelon territorial pertinent, aux formes démocratiques en jeu (médiation, concertation, négociation, participation du public...), aux rôles des

²¹ Plans départementaux et régionaux de gestion des déchets, plans locaux de prévention de la production des déchets, plans départementaux de gestion des déchets issus des chantiers des bâtiments et travaux publics et plan national de soutien au compostage domestique

institutions, à leurs interdépendances, aux divergences ou convergence d'intérêts, aux procédures de coordination, à la place des discours d'experts et des outils d'évaluation environnementale (articulation entre la décision et les évaluations), à la relation entre la planification et sa mise en oeuvre. On pourra s'interroger aussi sur la particularité de l'objet déchets par rapport aux autres objets environnementaux (image de l'objet déchet, effet repoussoir des infrastructures associées, image de l'incinération,..). Enfin, on pourra analyser l'articulation des plans de prévention et de gestion des déchets avec les autres politiques environnementales et d'aménagement du territoire (plan climat, plan santé-environnement, urbanisme...).

Ecologie industrielle et territoriale et dématérialisation

L'écologie industrielle et territoriale considère le système industriel comme une forme particulière d'écosystème et donne une nouvelle vision de nos modes de production et de consommation. Elle offre des potentiels de diminution des impacts environnementaux par une restructuration des activités économiques à différentes échelles territoriales. Le principe pour les flux de matières est que les déchets d'une activité économique servent de matière première à une autre activité. Ce principe n'est pas nouveau dans les pratiques industrielles mais l'écologie industrielle offre un cadre d'action pour engager des voies de mise en oeuvre plus systématiques au sein d'une communauté d'acteurs (collectivité territoriale, partenaires socio-économiques, fournisseurs, distributeurs...) sur différents périmètres géographiques. On analysera les aspects stratégiques, organisationnels, humains, les modes de coopération, les logiques d'acteurs et la logistique relatifs aux processus de mise en oeuvre des synergies industrielles en matière de flux de matières. Les approches théoriques s'appuieront sur des cas réels, pour lesquels les flux de matières sont prépondérants et stratégiques et montreront dans quelle mesure les spécificités culturelles et politiques du territoire analysé ont une influence. On pourra s'attarder sur l'échelle pertinente du territoire à prendre en compte.

Des recherches pourront être aussi menées sur la dématérialisation²². Les jeux d'acteurs se mettant en place à partir de ce concept pourront être analysés ainsi que les facteurs de développement de nouveaux modes de production, de consommation et la mise en place de nouvelles infrastructures au niveau des territoires. L'efficacité de la dématérialisation, en fonction des filières, des acteurs et des organisations, pourra être étudiée.

3.4. Périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt et types de recherches

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, économie, droit, géographie, psychologie, sociologie des organisations, sciences politiques ...).

Les projets proposés relèveront de la recherche en connaissances nouvelles²³ conformément aux dispositions d'encadrement des aides au plan européen et du dispositif d'aide de l'ADEME notifié par la commission européenne (voir www.ademe.fr, rubrique Recherche Développement et Innovation, système d'aides).

²² La dématérialisation se traduit par la mutualisation de produits et d'infrastructures, par la satisfaction d'un usage plutôt que de la possession d'un bien (économie de fonctionnalité), ou encore par l'utilisation de nouvelles technologies désolidarisant le contenu de son support matériel

²³ La recherche en connaissances nouvelles comprend les activités visant à un élargissement des connaissances scientifiques et techniques non directement liés à des objectifs industriels ou commerciaux. Les résultats sont librement diffusés au sein de la communauté scientifique et plus largement de celle des experts du domaine de connaissance visé.

Il est attendu essentiellement des recherches s'appuyant sur des cas concrets ou des enquêtes empiriques sans pour cela occulter les approches théoriques correspondant à la thématique abordée.

4. Modalités de soumission et calendrier

Le dossier de candidature comportera des informations concernant la ou les équipe(s) de recherche postulantes (un exposé des travaux passés ou en cours, une liste de publications récentes et des mini-CV des personnes impliquées), une proposition de projet de R&D succincte en lien avec le programme (intention de recherche), une demande éventuelle de partenariat et une estimation budgétaire. Le formulaire de soumission se trouve sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr>, Appel à propositions, Programme R&D « Déchets et Société », Informations et outils complémentaires.

Chaque dossier sera remis sous format électronique et en 3 exemplaires papier à l'adresse suivante :

ADEME
Direction Déchets et Sols – Département ARDESO
A l'attention de Claire PINET
20 avenue du Grésillé
BP 90406
49004 ANGERS cedex 01
Mél : claire.pinet@ademe.fr

Calendrier :

Date limite d'envoi des dossiers par mél et par courrier postal : **17/04/2009 à 17h00.**

5. Contacts

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Claire PINET
Département Animation de la Recherche Déchets et Sols
Tel : 02 41 20 43 05
claire.pinet@ademe.fr

Chantal DERKENNE
Service Observation, Economie et Evaluation
Tel : 01 47 65 20 16
chantal.derkenne@ademe.fr

Des informations sur les déchets sont disponibles sur le site internet de l'ADEME (<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12614>)